

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 18 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 18 juin deux mille vingt à quatorze heures trente, se sont réunis à l'usine d'eau potable de Choisy-le-Roi située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 42, formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, sur convocation à eux adressée le 11 juin 2020, 22 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

♦ **a désigné** Monsieur Pierre-Edouard EON, vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

♦ **a approuvé** le procès-verbal des séances des Comités des 19 et 26 décembre 2020,

♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours des séances des 6 décembre 2019, 17 janvier 2020, 7 février 2020, 6 mars 2020, 14 mai 2020 et 5 juin 2020,

♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 20 décembre 2018,

♦ **a approuvé** l'avenant n°2 portant prolongation de la convention de coopération entre Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre et le SEDIF, portant son échéance au 31 décembre 2020, sans reconduction possible,

♦ ♦ **a pris connaissance** du bilan du contrôle de la DSP pour l'exercice 2019, et de l'organisation retenue et moyens mis en œuvre par le SEDIF pour en exercer un contrôle étroit et efficace ; en **a entendu** les principaux résultats, dont il ressort une performance globale conforme sur le plan contractuel ; **a pris acte** des chiffres clefs de l'activité du délégataire en 2019, , **s'est félicité** de la baisse du prix de l'eau obtenue lors de la négociation triennale et d'avoir imposé dès 2019 un abondement du compte d'observation par une partie des recettes issues des ventes d'eau en gros à Cergy-Pontoise ; **a été informé** sur la rémunération du délégataire qui a progressé, en raison notamment de l'augmentation des ventes d'eau en gros et du très haut niveau de performance atteint par le délégataire en 2019 et **noté** en particulier la performance relative au rendement du réseau dépassant pour la première fois l'objectif contractuel; **a pris connaissance** des points de vigilance et **demandé** notamment une vigilance particulière sur la situation des intérimaires, sur la gestion des compactages après chantiers qui doivent être effectués dans les règles de l'art et de la nécessité que le délégataire accélère la gestion et le remplacements des compteurs en télérelevé défectueux,

♦ sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Premier vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, **a approuvé** les comptes administratif et de gestion du comptable pour l'exercice 2019, qui enregistrent 269 M€ de mouvements budgétaires en recettes et 259,6 M€ en dépenses, permettant de constater un excédent comptable de clôture de 9,4 M€ ; le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2019 s'élève à 90,4 M€,

♦ **a affecté** l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- au compte 1068 Autres réserves.....23 331 421,56 €
- report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)..... 9 387 736,94 €

- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement pour l'exercice 2020 et de la reprise des travaux post confinement,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement à date du programme international Solidarité Eau, **en a approuvé** le programme complémentaire pour 2020, représentant un montant total de subventions de 0,537 M€ ; **a autorisé** la signature par le Président des conventions à passer avec les 5 associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,
- ♦ **a approuvé** par chapitre le budget supplémentaire de l'exercice 2020, arrêté en mouvements budgétaires à 33,4 M€ en recettes et en dépenses, dont 25,7M€ en mouvements réels et 7,7 M€ en mouvements d'ordre,
- ♦ **a pris acte** du rapport annuel d'activité de la délégation pour l'exercice 2019 produit par Veolia Eau Ile-de-France, en sa qualité de délégataire du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, et en **a entendu** l'analyse effectuée par le SEDIF,
- ♦ **a entendu** le rapport relatif à l'activité de la Commission Consultative du Service Public Local (CCSPL) au cours de l'exercice 2019,
- ♦ **a adopté** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité établis par le SEDIF pour l'exercice 2019 en application de l'article L. 2224-5 du CGCT,
- ♦ **a approuvé** le bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice 2019, permettant d'ajuster les propriétés foncières aux stricts besoins du service public de l'eau potable, et s'élevant à 0,14 M€ en dépenses (4^e année d'exécution du XV^{ème} Plan 2016-2020), issues d'acquisitions réalisées et signées au cours du même exercice, seules 11 cessions à l'euro symbolique ayant été réalisées en 2019,
- ♦ **a pris connaissance** du bilan des marchés passés en 2019 par le SEDIF, au nombre de 76, pour un montant global s'élevant à 131,7 M€ H.T.,

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le 22 juin 2020